

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le
ID : 038-213801004-20241126-DEL_20241126_07-DE



Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Sébastien PLISSON, Martine PUGLISI, Amina GHAFIR

Ont donné procuration : M. Karim DALIBEY à M. Pierre BARUZZI
M. Jérôme LOOSDREGT à M. Thierry GALIFOT
Mme Audrey MARRON à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Excusées : Mme Audrey BUISSON
Mme Anne LAURENT

Secrétaire de séance : M. Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 22 novembre 2024	Vendredi 22 novembre 2024	Mardi 3 décembre 2024

7. Organisation d'un marché de Noël à l'occasion des festivités de fin d'année

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'intérêt de proposer des animations autour du thème de Noël aux habitants du Cheylas,

Considérant le souhait de valoriser le savoir-faire des créateurs et des artisans locaux,

Il est rappelé au conseil municipal qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la commune, il est proposé un programme d'animations qui s'articulera autour de plusieurs événements à destination des enfants et notamment un marché de Noël.

Ces festivités de Noël se dérouleront au sein du complexe sportif Eme-de-Marcieu le 14 décembre 2024.

Un appel à candidatures pour trouver des exposants a été lancé.

Il est précisé que seuls les créateurs, artisans et associations pouvant justifier d'un numéro de SIRET pourront être sélectionnés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Autorise** ladite manifestation le samedi 14 décembre 2024,
- **Autorise** la mise à disposition du mobilier aux différents intervenants.

Décision : Adoptée à l'unanimité

